

Capital-risque

C'est parti pour le Fonds Innov Invest !

● La CCG a commencé à dérouler son programme d'attribution et de co-gestion de ce fonds cette semaine par un appel à manifestation d'intérêt. Une offre d'investissement pour la sélection de sociétés de gestion de fonds de capital-risque dédiés aux startups innovantes est aussi au menu. Les détails.

C'est parti ! La Caisse centrale de garantie (CCG) entame les premiers pas de son tout premier fonds de capital-risque. Dénommé Innov Invest, son démarrage n'attendait en fait que l'approbation définitive du prêt des 50 millions de dollars (environ 500 MDH) promis au Maroc par la Banque mondiale, ce qui est chose faite depuis fin septembre. C'est ainsi que suite à quelques réglages, la CCG a commencé à dérouler son programme d'attribution et de co-gestion de ce fonds. Celui-ci a officiellement débuté cette semaine par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection de deux sociétés de fonds public-privé d'amorçage de startups innovantes ; ainsi que par une offre



d'investissement à l'attention de sociétés de gestion gérant des fonds de capital-risque dédiés aux startups innovantes. Selon l'AMI et l'avis de co-ges-

tion, les sociétés de gestion soumissionnaires ont jusqu'au 2 décembre pour retirer le dossier de candidature au siège de la CCG et jusqu'au 10 janvier prochain pour déposer leur dossier. Elles seront sélectionnées sur la base de la qualité de leur équipe, de leurs références, de leur stratégie d'investissement ainsi que de leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs locaux et étrangers. En attendant, il faut savoir ce que ces deux opérations visent à renforcer l'offre de financement en Equity ciblant les startups marocaines innovantes présentant un fort potentiel de développement. Comme nous l'avons déjà signalé, ce fonds porte sur un montant de 500 MDH. À terme, il devra permettre de financer 400 entreprises et porteurs de projets, notamment des startups en amorçage et des entreprises innovantes de moins de 5 ans d'existence. Sont précisément concernés les financements sous forme d'aides ou de dettes. Pour la phase pré-amorçage (pre-seed) une aide financière «Innov Idea» allant

jusqu'à 100.000 DH pourrait être accordée au porteur de projets souhaitant démontrer le potentiel et la faisabilité de son projet basé sur une idée innovante. Ce montant peut atteindre 200.000 DH en cas d'entreprise promue par au moins deux personnes. Pour la phase amorçage, un prêt d'honneur «Innov Start» de 250.000 DH par porteur de projet (500.000 DH en cas d'entreprise promue par au moins deux personnes) pourrait être accordé aux start-ups accompagnées par les structures qui seront labellisées par la CCG. Les entreprises en phase de création qui ont réussi une levée de fonds auprès d'investisseurs (fonds de capital-risque, investisseurs providentiels...) et ayant un besoin de cash supplémentaire pour financer leur trésorerie pourront bénéficier d'une avance remboursable «Innov Risk» allant jusqu'à 2 MDH. Enfin, un financement sous forme de prêt participatif «Innov Dév» allant jusqu'à 3 MDH pourrait être accordé aux entreprises en phase de croissance ayant réussi une

levée de fonds auprès d'investisseurs en capital venture. Pour le financement en equity, la CCG choisira des opérateurs de gestion privée pour la constitution de nouveaux fonds de capital-risque et d'amorçage, mais pourra également faire partie de tours de tables des fonds de capital-risque déjà existants. De même une fenêtre sera ouverte aux investisseurs providentiels pour co-investir ensemble dans des start-ups. Sur le financement de l'amorçage, qui est une activité très risquée surtout lorsqu'il cible les projets innovants, la CCG, peu expérimentée, a choisi de jouer la prudence. Elle a en effet opté pour le développement de partenariats avec les acteurs de l'écosystème. Ceci suivant des schémas d'intervention couvrant la chaîne de financement avec des instruments variés, tout en proposant aux acteurs des mécanismes d'incitation et de partage de risques. D'ailleurs, pour être sûr de réussir son coup, dans un domaine où peu d'investisseurs refusent de s'aventurer, la CCG a décidé de passer par une opération de labellisation de ses acteurs/partenaires de l'écosystème. Ce faisant, ces derniers seront choisis sur la base de cahiers de charges validés par un comité de sélection qui sera mis en place. En attendant, rappelons que le fonds Innov Invest est dédié à l'amorçage et à l'innovation. Prévu dans le plan de développement de la CCG pour la période 2013-2016, il viendra en renfort à «Damane capital risque» lancé en 2010 et destiné à garantir les interventions des fonds de capital risque qui investissent dans des start-ups innovantes. ●

PAR AZIZ DIOUF
a.diouf@leseco.ma